



Poitiers, le 16 mars 2023

François Rigalleau
Responsable du département de psychologie

A qui de droit

Objet : attestation enseignements évalués en L3 de psychologie pour l'année 2021/2022

En Licence de psychologie à l'Université de Poitiers, il existe certaines UE dans lesquelles les enseignements ne sont pas tous évalués. Pour la L3, en 2021-2022 (session 1), le département de psychologie atteste que les enseignements suivants ont été évalués :

Semestre 1 :

UE1 : « Statistiques avancées appliquées à la psychologie », « Etudes de cas : approches plurielles » et « Langues vivantes »

UE2 : « Psychologie et santé » et « Vieillesse »

UE3 : « Psychologie du développement : développement socio-émotionnel », « Psychologie Différentielle : l'origine des différences entre gènes et environnement » et « Psychologie sociale : Identités et stigmatisation »

UE4 : « Psychologie Sociale : Estime de soi, croyances et menaces existentielles » (si option approfondissement psychologie)

UE5 : « PPPE », « Recherche documentaire/numérique », « Méthodes de recherche », « Stage ou TIR »

Semestre 2 :

UE1 : « Clinique de l'identité et de l'identification », « Psychologie sociale : relations intergroupes », « Psychologie du développement : les troubles développementaux » et « Psychologie cognitive : Attention – Perception »

UE2 : « Communication et langage », « Evaluation et performance » et « Langues vivantes »

UE3 : « Neurosciences : psychopharmacologie, développement et plasticité du système nerveux » et « Syndromes cliniques en neuropsychologie »

UE4 : « Ergonomie : méthodes et techniques de l'analyse du travail », « Psychologie du travail : théories et méthodes » et « Méthode qualitative : introduction à la théorie ancrée »

UE5 : « PPPE », « Recherche documentaire/numérique », « Méthodes de recherche », « Stage ou TIR »

le 17 mars 2023, à Poitiers
François Rigalleau, Responsable du département de Psychologie

